



# La lettre



des élu-e-s affilié-e-s à l'ANEGR du groupe *Nouveau Monde En Commun*

Yolande Guinle, Myriam Martin, Marie Piqué, Mylène Vensentini,  
Patrick Cases, Nicolas Cossange, Jean-Luc Gibelin, Serge Regourd

N° 2

MARS 2016

## L'EDITO

### Besoin de mobilisation et d'engagement citoyen

L'installation dans les contours du mandat de conseiller régional se poursuit encore ces premiers mois de 2016. Des premières décisions se prennent et la tenue de la première commission permanente le 11 mars a été une nouvelle étape de cette installation.

Nous pouvons confirmer tout à la fois l'intérêt d'avoir des élu-e-s y compris dans la majorité et l'exécutif et en même temps la nécessité de l'intervention citoyenne.

Le nombre de sollicitations, les courriers, les courriels, les deman-

des de rencontres, les demandes d'interventions que nous recevons en tant qu'élu-e-s confortent leur rôle et leur place. Mais c'est l'intervention citoyenne qui garde la primauté et c'est très bien ainsi !

C'est bien l'intervention du collectif citoyen de Poussan qui nous a permis de faire retirer le dossier de l'ordre du jour des commissions sectorielles... C'est bien l'intervention citoyenne qui nous permet de porter l'exigence de la réouverture de la ligne Alès-Bessèges ou de celle de Luchon... C'est bien l'intervention citoyenne qui nous a permis de retirer du plan de sou-

tien au BTP le projet de transformer la ligne Cahors-Capdenac en voie verte... C'est l'intervention citoyenne qui est attendue dans les Etats généraux du rail et de l'intermodalité... C'est aussi elle qui nous permettra de gagner sur ces dossiers et sur de nombreux autres...

Alors, allons-y avec détermination et conviction. Ensemble, de la rue aux assemblées !!!

Nous continuerons à porter au Conseil régional l'expression de l'intervention citoyenne !

## LE CALENDRIER

**25 mars** Réunion de l'Exécutif régional

**31 mars et 1er avril** Réunion des commissions sectorielles à Montpellier.

**5 avril** Réunion de l'Exécutif régional.

**15 avril** Réunion de l'Assemblée permanente.

## SITE INTERNET

Sur le site Internet de la Région, les réunions plénières sont retransmises en direct. Il est possible de les revoir aussi à l'occasion. Il y a aussi les prises de positions de la présidente et une partie de son agenda...

Dans les prochaines semaines, nous allons mettre en place un site du groupe.



## Lors de la réunion de la commission permanente du 11 mars...

### Le FN contre l'expression du peuple !

Dès la première réunion de la commission permanente qui n'est pas retransmise en direct, le FN a montré son vrai visage... Il a voté contre toutes les dispositions impliquant la sollicitation de la population... Leur pseudo défense du peuple n'est de mise que pour les slogans électoraux. Dans le secret de l'assemblée, le caractère de classe reprend le dessus. Pas question que la population donne son avis... Que cela se sache !!!

### Etats généraux du rail : la droite et le FN votent contre !

Le dispositif des Etats généraux du rail et de l'intermodalité est lancé. Une conférence de presse est prévue le 25 mars, un questionnaire sera distribué largement, une information sera diffusée dans les 295 gares de la Région et dans les trains, 36 rencontres publiques auront lieu de mi-avril au 7 juillet. Mais tout cela ne convient pas aux élu-e-s de la droite et du FN qui ont alliés leur vote contre ce processus démocratique et citoyen... Qu'on se le dise !!!

### La question du nom de la Région

Là aussi, un processus démocratique va être lancé dans les prochains jours. Ce sera après l'Assemblée plénière de mi-avril que la consultation de la population sera engagée. L'assemblée plénière du 24 juin votera la proposition soumise au gouvernement. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les prochains numéros.

## UNE VISITE INSTRUCTIVE... ET UNE QUESTION

Le 12 février a eu lieu la visite de la présidente du Conseil régional, Carole Delga, dans les Pyrénées-Orientales. Au programme la visite du marché d'intérêt national et international de Saint-Charles et du centre de formation pour adulte de Rivesaltes. Tout cela au rythme effréné des voitures, des claquements de portières du cortège des élus.

Bien entendu je faisais partie de la délégation des conseillers régionaux fraîchement mis en place et j'ai suivi au pas de charge cet arrêt sur l'image de notre activité économique départementale. En suivant la visite, des images personnelles me sont revenues en mémoire et il me fût assez simple d'imaginer toutes les contraintes et les pressions « amicales » pesant sur les épaules des salariés et des apprentis pour que leurs entreprises apparaissent sur son meilleur profil, un mélange de fierté et de frustration. Tout en écoutant les discours et les présentations plusieurs interrogations cheminaient tranquilles dans mon esprit. Quelle place pour l'élu, quel rôle, quel lien avec les populations ?

Lors de la présentation de la structure, un dirigeant a annoncé que deux mille salariés travaillaient sur le site, suivi du commentaire « *le grand Saint-Charles est en grande difficulté pour trouver du personnel qualifié* ». Là, le lien se fait direct !

Une entreprise de boulangerie industrielle est en grande difficulté dans la commune de Saint-Estève proche de Perpignan, 99 salariés en plein licenciement pour une sombre histoire de rentabilité. Bien sûr la région ne peut pas intervenir directement sur l'aspect économique de l'usine, mais elle peut actionner le levier de sa compétence sur la formation. C'est dans ce sens que j'ai interpellé madame la Présidente pour que la région fasse l'interface entre l'ensemble des salariés de l'entreprise Panavi et la demande du bassin d'emploi du grand Saint-Charles. L'affaire n'est pas encore dans le sac et les salariés ne sont sûrement pas au bout de leur « galère ». Une passerelle a été jetée et ma mission, c'est de la faire grandir au sein de l'institution. Il est entendu que rien ne peut remplacer le rapport de force au sein de l'entreprise, mais si nous pouvons maintenir des salariés sur leur territoire, c'est certes un petit pas mais c'est un pas !



Les interventions sur le site de Saint-Charles ont été riches de renseignements et d'enseignements. C'est au détour de l'une d'entre elles que le lien avec le monde du travail s'est

peut-être des entreprises silencieuses ou parfaites socialement ? A voir !

**Patrick Cases**



## La lettre



des élu-e-s affilié-e-s à l'ANECR du groupe *Nouveau monde en commun*

**Lettre mensuelle des conseillers régionaux du groupe Nouveau Monde En Commun, membres de l'ANECR**

Directeur de publication : Jean-Luc Gibelin

Comité de rédaction : les élu-e-s affilié-e-s à l'ANECR du groupe NMEC.

Réalisation et graphisme : René Granmont, Virginie Mailles-Viard

## « LE TRAIN DU QUOTIDIEN CE N'EST PAS UN SLOGAN DE CAMPAGNE, C'EST UNE VRAIE RAISON D'ÊTRE POUR NOUS »

Les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité de 2016 seront le point de départ d'une politique régionale des transports proche des besoins du territoire. Mais les désengagements de l'Etat rappellent que la Région doit être forte et combative pour que tout un chacun puisse se déplacer, quels que soient ses moyens et sa situation géographique. Entretien avec Jean-Luc Gibelin, vice-président en charge des Transports à la grande région.

### Jean-Luc Gibelin, pourquoi avoir lancé des Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité (EGRI) en LRMP ?

La première légitimité des EGRI part du constat que le rail a souvent fait conflit. Mais il y a aussi la volonté que le rail fasse Région, qu'il soit un des motifs de cohérence et de cohésion de la Région. Pour que cela soit possible, il y a l'engagement de se donner du temps pour écouter, partager, permettre que le plus grand nombre s'approprie les problématiques du rail et de l'intermodalité sur l'ensemble de la Région. La deuxième volonté c'est que c'est un engagement de la liste Nouveau Monde en Commun et que nous allons par ce biais-là, petit à petit, mettre en œuvre ce que l'on a avancé. C'est très important.

### Ces EGRI se placent dans un contexte où le train, mode de transport écologique, social, est le transport le plus mis à mal. Quel regard posez-vous sur cette situation ?

Il est vrai que la situation a des aspects dégradés, mais on a l'avantage d'avoir dans les deux régions un travail important qui a été fait depuis des années pour que le rail soit encore aujourd'hui une réalité. La volonté c'est de positionner le rail comme une priorité, mais dans le cadre de l'intermodalité. Le rail ne peut pas aller partout, mais partout où il peut aller il faut qu'il réponde mieux aux besoins. Pour que l'intermodalité fonctionne, il faut que le rail fonctionne.

### Mais les tensions sont fortes, avec entre autres la disparition des trains de

### nuits. Que vont apporter les EGRI à cet état des lieux ?

La concertation et l'expression sont une étape indispensable des EGRI. Il faut passer par cette étape pour qu'il y ait une appropriation la plus large de l'ensemble des problématiques de transport. Ensuite nous construisons une politique régionale avec des axes forts pour les 15 à 20 ans qui viennent. D'ores et déjà, un des axes prioritaires, c'est de se soucier du train du quotidien. Ce n'est pas un slogan de campagne, c'est une vraie raison d'être pour nous. Il faut privilégier celles et ceux qui prennent quotidiennement le train ou, comme les lycéens, les internes, ceux qui dans la région ont besoin de prendre le train toutes les semaines, parce qu'ils sont éloignés de leur lieu de résidence habituelle. Le train du quotidien, c'est le moyen de transport d'une partie importante de la population.

### Comment articuler ce besoin avec la loi Macron qui rejoint la volonté de la SNCF de remplacer les trains par des bus ?

Nous voulons un train du quotidien, et pas un transport du quotidien. Nous allons veiller à ce que partout où c'est possible d'avoir une liaison par rail, elle soit privilégiée par rapport à la route : pour des raisons de sécurité, d'écologie, de développement durable, d'économie, et de confort de transport. Nous sommes pour l'intermodalité quand le rail ne peut pas être la réponse. Il faut travailler l'intermodalité entre la route et le rail, le fluvial et le rail, le vélo et le rail.

### Mais si l'Etat se désengage du rail, qu'est-ce qui attend les régions ? Si les fonds ne suivent pas, à quoi serviront les concertations ?

Aujourd'hui c'est presque un quart des dépenses de fonctionnement qui sont sur les transports. C'est le deuxième budget dans le budget de fonctionnement. C'est une priorité, et mon objectif c'est que ça le soit encore plus. En même temps nous allons devoir mettre en œuvre cette compétence de la Région, et agir politiquement face au désengagement actuel de

l'Etat qui pourrait dans les semaines à venir annoncer des désengagements de plus en plus graves.

### Donc ce sont les Régions qui devront abonder ?

Plus pervers encore... Si la Région ne prend pas le relais, le service ne sera pas assuré. Donc, s'il y a désengagement politique, il faut qu'il y ait transfert financier. Mais nous devons d'abord combattre le désengagement qui serait une forme de déclassement des trains d'équilibre des territoires. Mais s'il a quand même lieu, il faut qu'il y ait transfert. Sinon c'est la double peine, avoir des compétences supplémentaires sans avoir les moyens de les appliquer.

### Quelles seront les actions politiques pour lutter contre le désengagement ?

L'une d'elles est la réaction que la présidente Carole Delga et moi-même avons eu par rapport aux trains de nuit : c'est un très mauvais coup porté aux populations de notre Région. Il y a aussi la participation active des élus dans les initiatives, les comités de défense, dans les actions des cheminots.

### Sait-on aujourd'hui quels sont les besoins d'investissement financier ?

Je ne souhaite pas aujourd'hui arrêter un cadre financier, parce que je compte sur le fait que les EGRI nous aident à définir ce que nous voulons mettre en œuvre dans les années qui viennent. Quand on aura la déclinaison de cette politique de transports alors nous pourrons envisager une enveloppe financière et valoriser les conséquences de ces choix politiques.

### Quelles sont les dates des Etats généraux du rail et de l'Intermodalité ?

Ils se dérouleront durant le second trimestre 2016, avec une phase de concertation et d'écoute. En septembre se tiendra le débat régional de politique générale des transports et l'adoption de la politique régionale en termes de transports.

*Propos recueillis par la rédaction*

## PLAN « MARSHALL », OBJECTIF EMPLOI

L'exécutif de la nouvelle grande Région vient de décider de se doter d'un Plan en direction du bâtiment et des travaux publics pour relancer l'activité dans un secteur tout particulièrement sinistré. Depuis 2008 c'est presque un quart de ses effectifs qui a disparu.

L'objectif premier de ce plan de relance est bien évidemment la création d'emplois dans le BTP où 90% des entreprises sont des TPE et des PME. En dotant ce plan d'une enveloppe de 800 millions d'euros au budget 2016, la

collectivité a l'ambition de redonner du souffle à ce secteur en générant de l'emploi non délocalisable tout en se dotant d'équipements majeurs.

Des outils seront mis en place pour aider les petites entreprises à accéder à la commande publique, l'allotement sera privilégié, une plate-forme régionale des marchés publics simplifiés verra le jour.

La Région se dotera d'une charte d'achat socio-économique responsable et durable. Nous souhaitons pour notre part voir associer les syndicats de sa-

lariés à la démarche d'élaboration de ces dispositifs.

Notre groupe sera particulièrement attentif au travail illégal, à la concurrence déloyale et à la sous-traitance en cascade, l'inspection du travail sera saisie pour chaque chantier.

Les grands axes de l'investissement iront en direction des infrastructures :

- Soutien au logement étudiant notamment dans le cadre du contrat de plan Etat-Région avec la construction à Montpellier d'une nouvelle résidence étudiante, en partenariat avec le Crous. Avec une volonté forte d'aide aux opérations exemplaires de construction et de rénovation avec les bailleurs sociaux, l'accent sera aussi mis sur l'aide à la rénovation énergétique des logements anciens des villes moyennes.

- Plus de la moitié de l'enveloppe ira à l'éducation via les lycées, les IUT et les écoles de soins infirmiers, avec la construction de nouveaux lycées et la mise en accessibilité d'établissements existants. Ainsi, un nouveau lycée verra le jour à Montech dans le Tarn-et-Garonne.

- Les infrastructures de transport représenteront également une part importante de l'investissement. A Sète et Port-la-Nouvelle, la Région s'engagera sur les quais. En partenariat avec l'Etat, des travaux seront effectués sur les axes routiers, la déviation de Gimont dans le Gers et les aménagements de la RN 88 sur la rocade de Mende en Lozère en étant les parfaits exemples.

L'objectif du Plan BTP est ambitieux. Nous le soutiendrons tout en restant vigilants sur le respect de ses objectifs en matière sociale et environnementale.

Marie Piqué



## LA DIFFICULTÉ DES CHOIX CULTURELS

La loi dite NOTRe du 7 août 2015 a privé les régions de la clause générale de compétence qui leur permettait depuis leur origine d'intervenir dans tous les domaines relevant d'un intérêt public régional.

A titre dérogatoire, la culture fait néanmoins partie des compétences partagées entre les différentes collectivités territoriales. Si elle ne relève cependant pas du cœur des compétences régionales, elle paraît essentielle à l'identité même de toute communauté humaine. Sans culture, la Région n'aurait qu'une existence technique. De surcroît, les activités culturelles constituent, conjointement un enjeu économique, un véritable levier à l'image de "l'effet Bilbao" selon lequel un musée -

Guggenheim- a permis la résurrection économique de cette ville espagnole.

Mais le problème est aussitôt celui des critères de choix des politiques culturelles : quelles activités privilégier ? quel montant de subvention ?

Mon long passé dans le monde culturel me vaut de recevoir à cadence quotidienne des demandes de rendez-vous, des demandes de subventions. Dans le même temps, je mesure la difficulté terrible des arbitrages. Pourquoi tel festival reçoit-il une aide X fois supérieure à tel autre ? Pourquoi deux scènes nationales relèvent-elles de traitements si différents ? Certes, les services mettent en œuvre un authentique travail d'expertise et d'évaluation. Mais les élus doivent-ils s'en remettre pure-

ment et simplement aux services au risque de devenir de pures chambres d'enregistrement ?

Le risque majeur est celui de reconduire l'existant, de dupliquer les montants de subvention d'une année sur l'autre. Cela s'appellerait l'immobilisme. C'est-à-dire le contraire du volontarisme politique.

Notre mandat et nos engagements nous imposent de ne pas céder à la facilité. De corriger ici comme ailleurs les inégalités qui conduisent nombre de nos concitoyens à ne plus croire à la politique ...

**Serge Regourd**

Président de la commission Culture, Communication, Patrimoine et Langues catalane et occitane

### Les élu-e-s de l'ANECR du groupe *Nouveau Monde En Commun*

## 8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Tous les ans, on ne peut y échapper, pendant une semaine, nous avons droit à notre rose, à notre poème, pire notre promotion sur le maquillage... Alors que ce que nous réclamons, c'est nos droits !

Aussi, cette année, j'ai participé à des débats avec une écoute particulière. Ma commission va avoir du travail, car l'égalité hommes-femmes est encore loin. Les violences que nous subissons, qu'elles soient psychologiques, économiques ou sociales, ne diminuent pas. Le projet de loi sur le code du travail est une véritable catastrophe pour nous les femmes : heures supplémentaire du temps partiel moins bien payées, délais de prévenance plus courts, flexibilité imposée... Le système capitaliste n'en finit pas de creuser les inégalités. Donc, avec ses 100 000 euros de budget propre (budget de la dernière mandature en Languedoc-Roussillon), la commission pour l'égalité

hommes-femmes devra bien choisir ses priorités. C'est bien de cela dont il était question, à Nîmes, lors du débat du 11 mars organisé à l'initiative de la Fédération du PCF du Gard.

L'école est un lieu d'éducation où la région doit intervenir en termes de prévention et d'égalité hommes-femmes. La région peut aussi, dans le cadre de la formation, sensibiliser les élèves sur des sujets comme les violences faites aux femmes ou encore la lutte contre la prostitution. Nous avons aussi réaffirmé la nécessité d'apporter le soutien financier à toutes ces associations qui œuvrent au quotidien auprès de femmes victimes de violences.

Pour les entreprises qui bénéficient de subvention ou de contrat avec la Région, il nous a semblé important de regarder comment ces entreprises se comportent en matière de droits des salariées. Un projet de travail en commun avec les élus-es de collectivités différentes, les militantes pourrait voir

le jour. Cette semaine de débats, de réflexion autour de l'égalité femmes-hommes devrait donc bien se poursuivre.

**Mylène Vensentini**

**La femme naît libre  
et demeure égale  
à l'homme en droits.**

**ARTICLE 1**  
DÉCLARATION DES DROITS  
DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE  
-SEPTEMBRE 1791

**80%**

**DES TRAVAILLEURS PAUVRES  
SONT DES FEMMES**

EN FRANCE, EN 2016

**L'ÉGALITÉ  
ET SI ON S'Y METTAIT ?**



## ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ÉDUCATION : UNE PRIORITÉ !

Une des compétences importante voire primordiale de la Région concerne les lycées, plus généralement les établissements publics d'éducation. Cette compétence présente des enjeux majeurs et de très grands défis à relever.

D'abord parce que le nombre d'établissements est souvent considérable tout comme l'est le nombre d'élèves concernés. Mais surtout parce que l'éducation doit devenir une priorité absolue.

Dans un contexte social difficile, dans un contexte d'inégalités qui se creusent, les nouvelles grandes Régions doivent garantir à tous les élèves l'accès à un service public de qualité et l'égalité devant les études.

C'est pour cela, au nom de l'école gratuite, que nous revendiquons des espaces de gratuité pour tous et toutes : pour étudier (manuels scolaires, outils informatiques, matériels obligatoires voies professionnelles...), pour faire du sport, pour se déplacer de leur domicile à leur établissement.

La priorité du service public implique la rénovation, la restructuration et la construction de nouveaux établissements publics, afin de répondre aux besoins, en fonction de la réalité démographique et en exigeant une offre de formation publique la plus complète possible, sur l'ensemble des territoires.

Il n'est pas concevable que la carte de formation publique se restreigne, notamment au sein d'établissements publics professionnels et agricoles, et que les mêmes formations soient ouvertes dans des établissements privés.

même pied d'égalité et d'entériner la concurrence qui est aujourd'hui de fait organisée entre les deux, dans les régions.

Les établissements publics dans nos régions, c'est le service public, c'est-à-dire celui qui répond his-



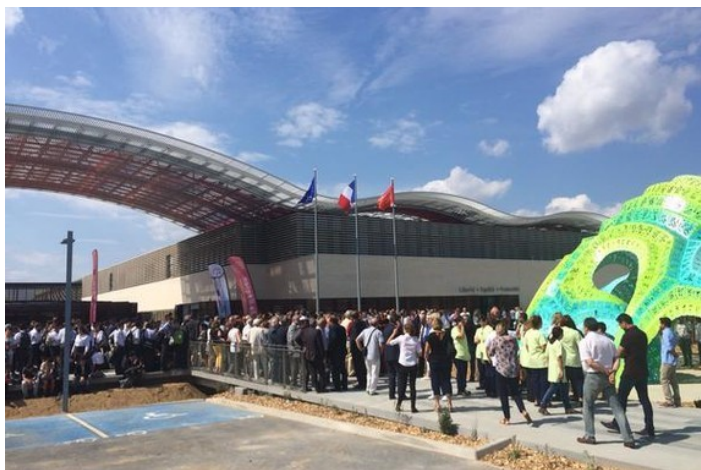
toriquement aux besoins sociaux de tous et de toutes et à l'exigence d'égalité.

Le développement des services publics est un enjeu politique décisif pour qu'il y ait une élévation générale de l'accès aux connaissances, à la culture, transformant les qualifications, permettant une plus forte autonomie de jugement sur le monde et la société. La dégradation des services publics, notamment dans les territoires ruraux, dans les quartiers populaires et/ou dans les régions industrielles en déshérence, est vécue à juste titre comme une injustice et suscite l'exigence du maintien de ces services.

Notre priorité doit donc être de nous battre en tant qu'élu-es pour maintenir et développer au sein des régions les établissements publics d'éducation, avec les personnels, les élèves et leurs familles.

L'éducation a un coup nous dit-on. C'est vrai et c'est normal. Si on ne veut pas financer l'éducation on peut toujours essayer l'ignorance !

Pour mener à bien ces politiques en faveur du service public, il nous faudra d'une part réorienter certaines décisions budgétaires en affirmant haut et fort que l'argent public doit aller aux services publics et il faut refuser la diminution de la dotation de l'Etat et réclamer à ce dernier l'argent qui est dû aux régions.



Il ne s'agit nullement de rallumer une quelconque « guerre scolaire », entre public et privé. Il n'est pas envisageable de mettre public et privé sur un

**Myriam Martin**  
Présidente de la commission  
Éducation Jeunesse

## HINTERLAND DE POUSSAN ET PORT DE SETE

**De l'agro-écologie pour Poussan, des emplois pour Sète : les élu-e-s font la preuve qu'un développement respectueux des terres et des hommes est possible. Voici l'envers et l'en-droit d'un projet qui peut se révéler désastreux pour l'écologie et pour l'emploi.**

**L**ors des commissions sectorielles des 18 et 19 février, nous avons fait retirer de l'ordre du jour de la commission permanente du 11 mars un dossier aboutissant à de nouveaux achats de terres sur la commune de Poussan concernant le projet de création d'une base logistique

- Les terrains qui sont aujourd'hui en ZAD et qui doivent accueillir l'hinterland sont des terres au fort potentiel agricole.

- Le projet présente un risque majeur de pollution de l'étang de Thau, dont l'écosystème est extrêmement fragile, ce qui menacerait notamment l'activité conchylicole.

- Un projet de développement de la zone portuaire Sète-Frontignan, prônant la multi-modalité, générateur d'emplois dans un bassin de vie qui en a bien besoin et offrant des débouchés à toute l'économie régionale.

Dans ce dossier, ce sont deux visions du développement économique régional qui s'affrontent. L'une continuant à s'obstiner dans les logiques spéculatives qui ont fait de notre littoral un bronze-cul pour certains et un des bassins de vie les plus précaires de France pour la majorité des Héraultais. Une logique qui, après la COP 21, voudrait nous faire croire que c'est en prônant le tout-camion et en détruisant encore plus le service public ferroviaire, en s'obstinant dans la logique de la Loi Macron que l'emploi sera développé.



pour le port de Sète.

Ce projet, visant à délocaliser une partie de la logistique de la zone portuaire vers l'intérieur des terres, est un héritage de la précédente mandature régionale. Il est combattu depuis sa genèse par les élus communistes et républicains et des citoyens, pour les raisons suivantes :

- Il prône le tout-camion, en s'installant à proximité d'un échangeur autoroutier alors même que le port de Sète permet la multi-modalité (route, rail, fluvial).

- Il s'inscrit dans un processus de déclasserment de l'outil industriel qu'est la zone portuaire, au profit de la spéculation immobilière.

**Dans ce dossier, ce sont deux visions du développement économique régional qui s'affrontent**

Interpellés par le collectif Initiative Citoyenne et par François Liberti, conseiller départemental PCF, nous sommes porteurs d'un contre-projet en deux volets intrinsèquement liés :

- Un projet de développement du site de Poussan. La Région, aujourd'hui propriétaire d'une partie des terres et toujours bénéficiaire de l'arrêté préfectoral autorisant la préemption, devrait développer l'agro-écologie dans le cadre d'une gestion publique du foncier ainsi arraché à la spéculation.

L'autre que nous, élus communistes et républicains, portons. Nous défendons une vision de création d'emplois industriels, de remise en terre de zones agricoles, d'une écologie au service du mieux-vivre, d'une logique de gestion publique des sols et d'intervention citoyenne dans le schéma de développement local.

Cette bataille nous pouvons la gagner cela nécessite que nous y travaillions de concert, élus régionaux, élus départementaux, élus locaux, citoyens et syndicalistes du port.

**Nicolas Cossange**

## NON AU DEMANTELEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

Le 4 février dernier, les élus régionaux du groupe Nouveau Monde en Commun ont rencontré les représentants syndicaux CGT de Pole Emploi de Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon. Hélas, de grands dangers pèsent à nouveau sur les missions de service public, de conseil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

En effet, depuis la création de Pole Emploi (fusion de l'ANPE et de l'ASSE-DIC) en 2008, les services sont en restructuration permanente. Bien qu'établissement public administratif, ses effectifs sont aujourd'hui composés à 90 % de salariés de droit privé.

Après avoir vu leurs missions réorientées, leurs méthodes de travail changées et la fin du monopole du placement, le 1<sup>er</sup> semestre 2016 marque un nouveau coup porté au service public de l'emploi :

- pour les personnels : remplacement de la convention 88 de l'O.I.T. (Organisation Internationale du Travail) par la convention anglo-saxonne n° 191 (où le service de l'emploi n'est plus placé sous le contrôle d'une autorité nationale).

- fermeture au public des agences tous les après-midi (pour déshumaniser les centres d'accueil et obtenir, à terme, la non fréquentation par les demandeurs d'emploi).

- mise en place du nouveau parcours du demandeur d'emploi : inscription uniquement sur internet et calcul automatisé des allocations versées.



pôle emploi

Outre le fait que tous les demandeurs d'emploi n'ont pas ou ne maîtrisent pas Internet, les erreurs et rejets liés à l'automatisation des calculs vont indéniablement entraîner des pertes de droit et des inégalités de traitement pour les usagers. De plus, l'absence de personnel dans les guichets et, pour l'usager, la contrainte de l'utilisation exclusive de l'informatique dont le traitement pourra être réalisé n'importe où sur le territoire, aboutiront à l'abandon de

tout accompagnement individualisé et donc à terme à la fermeture des sites territoriaux.

Quid donc du système régulé du marché du travail, base de toute société ?

Il est indispensable et urgent de mettre fin aux politiques de privatisation des missions et de l'organisation du service de l'emploi et aux mesures de mise à distance des usagers.

A l'heure où le nouveau schéma régional de développement économique et le nouveau contrat de plan régional des formations et de l'orientation professionnelle vont être établis, les élus du groupe NMEC resteront plus que vigilants sur les modalités, les contenus et leur mise en œuvre en y associant les représentants des salariés et des usagers.

Ensemble, nous porterons des exigences fortes en matière de politique de l'emploi avec plus d'humanité, le maintien des services partout sur le territoire en les dotant des moyens humains nécessaires œuvrant dans un cadre public.

**Yolande Guinle**

### Expressions

## LETTRE AU DIRECTEUR DE L'ECOLE DES MINES D'ALES

Monsieur le Directeur,

Nous avons été interpellés par le collectif pour la dépollution des anciennes Mines de la Vieille Montagne à Saint-Félix de Pallières

Il nous paraît utile que l'Ecole des Mines puisse apporter son expertise pour objectiver les conditions concrètes de confinement de ces anciennes mines, afin d'en limiter le plus rapidement possible les effets de pollution de l'air et de l'eau.

Nous sommes disponibles pour vous rencontrer à votre convenance afin d'établir ensemble les conditions d'intervention de votre institution.

Pour rappel, le Conseil Régional est représenté dans le conseil de surveillance de l'ARS et dans le Conseil d'Administration de l'Ecole des Mines.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Monsieur le Vice-Président  
Jean-Luc GIBELIN

Madame la Conseillère Régionale  
Aurélien GENOLHER



## TRAINS DE NUITS

### « le gouvernement doit revenir sur les annonces de ce jour »

Communiqué de presse de Jean-Luc Gibelin

Vice-président en charge des mobilités et des infrastructures de transports

Le Secrétaire d'Etat chargé des transports, Alain Vidalies, a annoncé ce jour le désengagement de l'Etat sur la majorité des Trains d'équilibre du territoire (TET) circulant la nuit et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.

Je partage la philosophie de la réaction de la Présidente de Région, Carole Delga, face à ce mauvais coup porté par les annonces gouvernementales de ce jour.

Alors que notre Région connaît des inégalités d'accès aux transports, l'annonce de la suppression des deux lignes Paris-Toulouse-Cerbères et Paris-Toulouse-Tarbes-Hendaye est un très mauvais coup porté aux populations de notre Région.

Il est urgent que le gouvernement prenne en compte l'exigence de la desserte par le service public SNCF.

Il ne peut pas être acceptable que de nouvelles coupes sombres soient opérées dans le maillage des réponses aux besoins de la population.

Plus que jamais le service public ferroviaire est la réponse. Il doit permettre d'améliorer la qualité des territoires.

Notre Région doit être entendue. Il en va de la crédibilité de l'Etat et de la place de la parole publique.

L'urgence est vraiment de revenir sur les annonces de ce jour.

Jean-Luc Gibelin

## Non au Gaz de schiste

### Renouvelons les énergies, fossilisons les gaz de schiste

Communiqué du groupe Nouveau Monde en Commun

Les élu-es du groupe Nouveau Monde en Commun se sont associés au rassemblement contre les gaz de schiste qui a eu lieu le 28 février à Barjac dans le Gard.

Ainsi, alors que dans de nombreux pays, la bulle économique créée au-

tour de cette énergie polluante a déjà pris fin, en France certaines multinationales tentent encore d'explorer des gisements avec l'assentiment des ministres de l'Ecologie et de l'Economie. Pourtant, faut-il le rappeler, la technique de la fracturation hy-

draulique utilisée pour l'exploitation des gaz de schiste fait courir de nombreux risques environnementaux et sanitaires.

Pour Aurélie Genolher, conseillère déléguée à l'agriculture biologique, « l'urgence climatique commande de se tourner vers les énergies renouvelables et non vers un énième mirage fossile que représenterait les gaz de schiste. Le gouvernement ne doit pas autoriser l'exploitation des gaz de schiste sur nos territoires ».

Jean-Luc Gibelin, vice-président, rappelle que « notre groupe portera au sein du Conseil régional l'ambition d'une transition énergétique qui s'appuiera sur les énergies renouvelables dont regorge notre Région et ce, au bénéfice des populations. Les grands groupes pétroliers doivent cesser de maltraiter notre terre. »





## Communiqué de presse des élu-es régionaux du Nouveau Monde en Commun

Une enseignante d'un lycée professionnel de Beaucaire, représentante du personnel, a été condamnée le 9 mars 2016, par le tribunal de Nîmes (Gard) pour "outrage à Sanchez Julien, (maire de Beaucaire) et personne dépositaire de l'autorité publique". Il est reproché à cette enseignante d'avoir simplement lu, au nom de tous les enseignant-es du LP, lors d'un conseil d'administration une déclaration stipulant que les représentants du personnel enseignant ne s'assiéraient pas à côté de membres d'un parti raciste et xénophobe. Mr Sanchez et son adjoint étaient présents en tant qu'élus de la communauté de communes de Beaucaire.

Suite à cette déclaration ce sont les enseignant-es qui ont été insultés par le maire de Beaucaire, publiquement, dans la presse locale. Les professeurs ont porté plainte et ont perdu en appel en janvier dernier! Visiblement le maire de Beaucaire a le droit de dire de ces enseignant-es qu'ils et elles sont "quelques syndicalistes sans éducation, privilégiés, aigris et sectaires", "dont le comportement n'a rien à envier à celui de racailles", sans que cela ne choque la justice qui a considéré que s'exprimer ainsi faisait parti du "débat politique"!

Comment comprendre la condamnation de cette enseignante syndicaliste? Ceux et celles victimes d'injures de la part du FN et qui défendent les idées de justice et d'égalité, ceux et celles qui s'opposent aux idées d'extrême droite sont condamnés. Nous avons du mal à voir dans cette décision, une décision de justice. Mais plutôt une décision politique qui banalise ce qu'est le FN.

Pour notre part nous apportons à l'enseignante injustement condamnée, tout notre soutien et toute notre solidarité. Nous affirmons également que nous continuerons à combattre les idées d'extrême droite du FN et que nous serons présent-es dans le maximum de lycées de la région afin de défendre avec les représentant-es des personnels, des élèves et des parents d'élèves, les principes que nous avons en commun : l'égalité de tous et de toutes à l'école, la volonté de débats sereins et respectueux au sein des conseils d'administration.

**Les élu-e-s Nouveau Monde en Commun Languedoc Roussillon Midi Pyrénées - ADDA Fatma, ARCANGELI François, BARTHET Marie-France, BOURGUET Zina, CARMONA Judith, CASES Patrick, COSSANGE Nicolas, CROS Guillaume, DUPRAZ Christian, GENOLHER Aurélie, GIBELIN Jean-Luc, GUINLE Yolande, HOANG NGOC Liem, LANGEVINE Agnès, MARTIN Myriam, ONESTA Gérard, PAGNOUX Romain, PIQUÉ Marie, REGOURD Serge, RESSIGUIER Muriel, ROUX Patric, SELLIN Jean-Christophe, SERIEYS Guilhem, VESENTINI Mylène, VINET Véronique, WERSINGER Kathy.**